



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
• NOUMÉA YACHT CLUB •

INSTRUCTIONS DE COURSE

Challenge INSHORE 2021
Régate en double ou en équipage



Lieu : Nouméa

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

BP 235 – 98845 Nouméa Cedex

Email : informations@cnc.asso.nc

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents devront, pour chaque bateau engagé, présenter à l'autorité organisatrice une copie valide du certificat de jauge.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- L'avis de course
- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024 (RCV),
- Les règles de sécurité offshore catégorie 4
- L'avis de course et les instructions de course ne relèvent en aucun cas un

bateau de sa responsabilité au regard de la loi ainsi que de l'obligation d'appliquer les Règles Internationales pour prévenir les abordages en mer, ou de respecter les règles locales.

Entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil (heures à préciser en annexe A), quand un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure est l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Nous rappelons aux concurrents que dans la définition de la règle « place » des RCV, le bateau doit tenir compte des conditions existantes (y compris la visibilité).

1.2 Utilisation du pilote automatique :

Les bateaux sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. Cette énergie peut servir pour manœuvrer le système de ballast et/ou d'inclinaison de la quille. Pour les multicoques uniquement, cette énergie peut servir pour manœuvrer un système anti chavirage permettant de choquer les écoutes totalement ou partiellement. Ce système ne doit en aucun cas permettre de border la voile. Ceci modifie la règle 52.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :

Signaux de course, 29.1, 40, 51, 52, 55, 60.1 (a), 66.

1.3 Les règles de l'ORC s'appliquent.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel de la base nautique.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour du départ, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du départ.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE


- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du tableau d'affichage
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie la règle signaux de course des RCV.

5 PROGRAMME DES COURSES

- Samedi 1er Mai 2021 : Inshore 1, départ Baie des Citrons à 13H30
- Samedi 22 Mai 2021 : Inshore 2, départ Baie des Citrons à 13H30

6 LE PARCOURS

6.1 Le parcours sera annoncé au plus tôt le mercredi précédent chaque weekend Inshore en fonction des conditions météorologiques.
Si les conditions sont incertaines, le comité de course se réserve le droit d'annoncer le parcours choisis la veille du départ, cette annonce n'a qu'une valeur indicative, le parcours à réaliser sera celui affiché à l'arrière du bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.

Si nécessaire. L'envoi du pavillon "D"  sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner à BÂBORD. Ceci modifie Signaux de course.

7 MARQUES

- 7.1 La marque de départ est une bouée cylindrique orange.
- 7.2 La marque d'arrivée est la tonne de la marine située Baie de l'Orphelinat.

8 LE DEPART

- 8.1 Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. Le pavillon CNC sera utilisé comme pavillon de classe.
- 8.2 Les rappels individuels pourront être annoncés par VHF canal 77.
- 8.3 La ligne de départ sera matérialisée par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et par le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 8.4 Si un bateau ne satisfait pas au départ tel que la RCV 29.1, il recevra 30 minutes de pénalité. Ceci modifie la règle A 4.2

9 L'ARRIVEE

9.1 LIGNE D'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant pavillon orange de la digue du CNC et la marque d'arrivée à laisser à tribord.

La marque d'arrivée est la tonne d'amarrage de la Marine nationale située en baie de l'orphelinat.

9.2 PROTOCOLE à L'ARRIVEE

Les concurrents devront effectuer un pointage individuel de leur arrivée en utilisant l'heure GPS (heure UTC+10h) et communiquer l'heure d'arrivée au comité de course par sms et sur leur déclaration d'arrivée.

Les concurrents devront rester en contact radio permanent sur VHF canal 77 et ce jusqu'à ce qu'ils soient ancrés à Nouméa. A défaut les concurrents pourront contacter le PC course à terre par téléphone (**Eric Brezellec 93.71.18.**)

10 MOYEN DE COMMUNICATION

Les moyens de communication utilisés sont : le téléphone portable et la VHF.

11 SYSTEME DE PENALITE

11.1 Conformément à la règle 64.1(a) des règles de course sur les pénalités et exonération, le Jury peut soit :

- Disqualifier le bateau
- Imposer une pénalité en point selon les règles de course 44.3(c) modifié par le paragraphe 16.3 des instructions de course
- Trouver tout autre arrangement.

Les pénalités en points prévu par le chapitre 44.3 (c) sont modifiées :

Le score de la course pour un bateau qui accepte une pénalité en points doit être le score qu'il aurait reçu sans cette pénalité, augmenté du nombre de places mentionné dans les instructions de course. Cependant, il ne doit pas recevoir plus de points que pour « DNF ». Quand les instructions de course ne précisent pas le nombre de places, ce nombre doit être le nombre entier (0.5 arrondi au nombre supérieur) le plus proche de 20% du nombre de bateau inscrits. Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés ; donc deux bateaux peuvent avoir le même score.

12 TEMPS LIMITE

-Inshore 1 : Dimanche 2 Mai à 22H.

-Inshore 2 : Dimanche 23 Mai à 22H

13 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

- 13.1 Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent être déposées dans le temps limite du dépôt des réclamations au secrétariat de course situé au PC course à la base nautique du CNC. Si la base de nautique est fermée, merci de déposer la réclamation dans la boîte au lettre du club situé au centre administratif et au restaurant, à droite à l'entrée.
- 13.2 Le temps limite du dépôt des réclamations est de 2 heures après que le bateau réclamant ait fini la course.
- 13.3 Des avis seront affichés aussitôt que possible après le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est situé au secrétariat du CNC.
- 13.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 13.5 Les infractions aux instructions de course 1.4, 11.1, 15.1, 15.2, 15.4, ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 13.6 Le dernier jour de course, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- (a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
 - (b) pas plus de 1 heure après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

14 CLASSES

- Sont admis :
 - les monocoques « ORC »,
 - les monocoques « croiseurs » et
 - les multicoques
- Les monocoques possédant un certificat ORC 2021 valide seront répartis en trois classes :
 - ORC 1** : GPH inférieur à 590
 - ORC 2** : GPH supérieur ou égal à 590 et inférieur à 630
 - ORC 3** : GPH supérieur ou égal à 630
- Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge valide et conforme à 6.2 des instructions de course, seront affectés dans la classe « croiseur » et seront classés en temps réel.

15 CLASSEMENT :

15.1 Trois classes sont admises : les monocoques en temps réels, les monocoques « ORC », et les multicoques en temps réel.

Deux groupes sont constitués effectuant deux courses distinctes :

* groupe « Grande course »

* groupe « Petite course »

Seuls les bateaux dont le GPH est supérieur à 630 peuvent s'inscrire dans le groupe « Petite course », les autres bateaux seront inscrits dans le groupe « Grande course ».

Le président du comité de course décidera du groupe dans lequel un bateau non jaugé en ORC sera affecté.

Pour le groupe « Grande course », les classements seront :

Classement multicoques temps réel

Classement temps réel toute catégorie

Classement jauge ORC par sous-classe

o ORC 1 : GPH inférieur à 590

o ORC 2 : GPH supérieur ou égal à 590 et inférieur à 630

o ORC 3 : GPH supérieur ou égal à 630

Classement jauge ORC toutes classes

Pour le groupe « Petite course », les classements seront :

Classement multicoques temps réel

Classement temps réel toute catégorie

Classement jauge ORC 3 GPH supérieur à 630

15.2 Classement général du Challenge Inshore 2021 :

Chaque course fait l'objet d'un classement par groupe.

Pour chaque groupe, le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des 2 courses de chaque bateau. Les points seront extraits du classement des inscrits de chaque groupe de chaque course.

Si un bateau ne participe pas à une course alors il reçoit pour cette course, le nombre total d'inscrits +1.

15.3 PRIX

Chaque course du challenge sera suivie d'une annonce des résultats au club house du CNC le mercredi suivant.

Pour le challenge inshore, les vainqueurs de chaque groupe en ORC toutes classes seront déclarés vainqueurs du challenge Inshore croiseur 2021, et verront leurs noms inscrits sur un trophée, qui résidera dans le club et sera remis en jeu en 2022.

16 REGLES DE SECURITE

- 16.1 Contrôle à la sortie et au retour : Les concurrents doivent remettre par email leur déclaration de partance et d'arrivée : basenautique@cnc.asso.nc
- 16.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par sms ou appel au **93.71.18**.
- 16.3 La veille VHF canal 16 et 77 est obligatoire pendant toute la course.
- 16.4 Des zones interdites à la navigation sont décrites en annexe C

17 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 17.1 Le remplacement d'équipier doit être demandé, par écrit avant 10 H le samedi jour du départ de chaque course, et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course. La liste d'équipiers sera annoncée sur la déclaration de partance. Aucun changement d'équipier n'est autorisé pendant la course.

18 CONTROLES DE JAUGE, D'EQUIPEMENT ET DE SECURITE

- 18.1 Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de sécurité et aux instructions de course.

19 EVACUATION DES DETRITUS

Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau.

La règle 55 des règles de course à la voile est modifiée en ajoutant la phrase suivante : "jeter du coton, laine ou tout autre matériau biodégradable lors du réglage d'une voile est toutefois autorisée.

21 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22 ARMEMENT :

Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri. Chaque voilier devra posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle.

23 BALISE DE SUIVI YELLOW BRICK

- 23.1 L'autorité organisatrice vous remet une balise de suivi qu'il est obligatoire d'installer. Cette balise vous géo localise en temps réel sur le site du CNC.
- 23.2 Rien ne doit être mis ni fait qui peut altérer sa transmission
- 23.3 Les balises restent la propriété du CNC. Chaque skipper est garant du retour des balises en bon état. Les balises doivent être rendues au secrétariat de course à l'arrivée ou au plus tard le lundi suivant la régata. Si la balise est dégradée ou perdue ou non rendue, le skipper devra la remplacer.

ANNEXE A :
HEURES LEGALES du lever et coucher du soleil

Samedi 1^{er} Mai 2021

Lever : 6H13

Coucher : 17H28

Samedi 22 Mai 2021

Lever: 6H22

Coucher: 17H18

ANNEXE B :
Zones interdites à la navigation applicable à tous les parcours:

- Zone de baignades
- PASSE de NOKOUE (vers l'île Ouen)

ANNEXE C : PARCOURS

Parcours 1 :

Grande Course :

- Départ
- Verte de Canard à contourner à tribord
- Cardinale Sud Ilot Petit Tenia (22.03.900 S / 166.01.420 E) à contourner à tribord
- Ilot Ducos à contourner à tribord.
- Danger isolé Passe du Cap Ka à contourner à bâbord (22.4.886 S / 166.4.510 E)
- Ilots TIOAE à contourner à tribord (22.24.890S / 166.46.080 E)
- Verte de Canard à laisser à tribord
- Arrivée

Petite Course :

- Départ
- Verte de Canard à contourner à tribord.
- Cardinale Sud Ilot Petit Tenia (22.03.900 S / 166.01.420 E) à contourner à tribord
- Ilot Ducos à contourner à tribord
- Danger isolé Passe du Cap Ka à contourner à bâbord (22.4.886 S / 166.4.510 E)
- Ilot Maître à contourner à babord
- Verte de Canard à laisser à tribord
- Arrivée

Parcours 2 :

Grande Course :

- Départ
- Bouée verte de l'îlot Canard à laisser à Bâbord
- Ile OUEEN à laisser à tribord
- Bouée latérale rouge du canal de la Havannah à contourner à bâbord (position :22°21.447 S, 167°1.696 E)
- Ilot Casy à contourner à bâbord
- Ile OUEEN à laisser à Bâbord
- Bouée cardinale sud récif Ka à laisser à tribord
- Bouée cardinale sud du récif de Uitoe à contourner à bâbord
- Ilot Maitre à contourner à bâbord
- Arrivée

Petite Course :

- Départ
- Bouée verte de l'îlot Canard à laisser à Bâbord
- Ile OUEEN à laisser à tribord
- Bouée latérale rouge du canal de la Havannah à contourner à bâbord (position :22°21.447 S, 167°1.696 E)
- Ilot Casy à contourner à bâbord
- Ile OUEEN à laisser à Bâbord
- Bouée cardinale sud récif Ka à laisser à tribord
- Arrivée

Parcours 3 :

Grande Course :

- Départ
- Récif To à tribord,
- Récif Grand Arboré à tribord,
- Ilot Signal à tribord,
- Ile Ouen à tribord
- Bouée spéciale jaune ayant un feu à éclats situé à proximité de Port Koué : latitude : 22°21.269'S Longitude : 166°59.281'E à contourner et laisser Tribord
- Ilot l'îlot Uo à tribord,
- Ilot Redika à Tribord,
- Ilot Amédée à Tribord,
- Arrivée

Petite Course :

- Départ
- Récif To à tribord,
- Récif Grand Arboré à tribord,
- Ilot Signal à tribord,
- Ile Ouen à tribord
- Ilot l'îlot Uo à tribord,
- Ilot Redika à Tribord,
- Ilot Amédée à Tribord,
- Arrivée

